

N° DEC-2022/52

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA COMPAGNIE LES DODUS DINDONS
UNE CONVENTION LIEE A LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE
« UN TEMPS DE CHIEN » QUI SE DEROULERA LE DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par la compagnie « LES DODUS DINDONS » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention avec la compagnie « LES DODUS DINDONS » (*siège social : Hôtel de ville - 22 avenue du Grand Orme - 91360 VILLEMORISSON-SUR-ORGE*) concernant le spectacle « UN TEMPS DE CHIEN » ;

ARTICLE 2 : Dit que ce spectacle se déroulera le dimanche 13 novembre 2022 à 15h30 à la salle J.B Corot ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation sera de 400 € T.T.C (*quatre cents euros*) ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 23 septembre 2022

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

04 OCT. 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

